

*Haute technologie—Formation*

avons appris qu'un élève moyen de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année passe une douzaine de minutes avec le conseiller en orientation. Il est bien évident qu'à cette étape cruciale de sa formation, une entrevue de 12 minutes avec un conseiller en orientation ne sert pas à grand-chose.

*[Français]*

Un des problèmes auquel les jeunes ont à faire face, c'est le fait que les orienteurs ne sont pas en assez grand nombre dans les écoles secondaires.

Naturellement, nous savons que dans la province d'Ontario, par exemple, il y a un orienteur pour 410 étudiants, alors que les normes du ministère exigent un orienteur pour 350 étudiants et que les orienteurs, et les professeurs eux-mêmes disent qu'il devrait y avoir un orienteur pour 300 étudiants.

Monsieur le Président, il n'est pas surprenant que nos jeunes soient incapables, dans cette ambiance, d'avoir le «counseling» et l'orientation nécessaires afin de choisir les secteurs qu'ils devront connaître pour trouver de l'emploi à l'avenir.

De plus, les orienteurs sont souvent pris à faire de l'«orientation de crise», soit de l'intervention de crise lorsque les jeunes ont des difficultés personnelles, et ainsi de suite. Alors, nos jeunes gens sont dans des difficultés assez sérieuses auxquelles cette Chambre devrait s'intéresser plus qu'on ne l'a fait dans le passé.

Je veux en profiter aussi pour féliciter l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) de son excellente initiative, d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette motion.

Monsieur le Président, je crois que l'on devrait aussi reconnaître que le gouvernement, depuis les élections de l'automne dernier... un gouvernement qui avait fait beaucoup de promesses à plusieurs personnes, comme je l'ai dit à quelques reprises dans le passé, que ce même gouvernement qui avait fait des promesses aux jeunes les a laissés tomber. Et justement, il est à propos aujourd'hui de dire aux jeunes et à la population de téléphoner, de contacter les députés ministériels afin de les inciter justement à réaliser les promesses qu'ils ont faites durant la dernière campagne électorale.

Monsieur le Président, il est à noter qu'il y a une réduction de l'ordre de 120.9 millions de dollars dans le programme de formation nationale, par exemple, incluant une diminution de 40 millions de dollars dans le programme de formation industrielle. Et, comme nous le savons, ce sont nos jeunes qui bénéficiaient de ce programme.

*[Traduction]*

Monsieur le Président, quand nous parlons de l'avenir qui attend notre jeunesse, nous devons nous rappeler que le gouvernement est incapable de fournir des emplois d'été utiles. Je suis sûr que vous avez frais à la mémoire le jour où la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M<sup>lle</sup> MacDonald), cédant aux instances des députés de l'opposition, est venue présenter à la Chambre son programme d'emplois pour les jeunes qu'elle a baptisé Défi 85. Quand elle a présenté le programme, elle a dit qu'il viendrait en aide à de nombreux jeunes.

Nous n'avons pas tardé à recevoir à nos bureaux une petite trousse de documents qui nous expliquent comment le programme fonctionne. Mon personnel a communiqué avec le bureau du ministre pour commander des centaines de formules à distribuer dans la circonscription. Nous voulions évidemment assurer le succès du programme. Nous estimions que cette question devait échapper à tout sectarisme politique et que nous devions faire de notre mieux pour qu'il réussisse. C'était dans l'intérêt de nos mandants qu'il en soit ainsi. Le personnel du ministre était désolé mais il ne pouvait pas nous fournir des formules de Défi 85, ce qui m'a semblé plutôt étrange. J'ai fait remarquer à ma jeune interlocutrice que si je retournais à la Chambre m'entretenir avec la ministre, je pourrais peut-être obtenir des formules. J'en ai en effet reçu une vingtaine. J'ai prononcé des allocutions à quelques endroits dans ma circonscription où j'ai distribué ces formules. Quelques jours plus tard, un député conservateur de l'arrière-ban que je ne nommerai pas, monsieur le Président, m'a téléphoné pour savoir comment nous nous étions procuré les formules, car il n'avait pas pu en obtenir. Nous avons distribué toutes celles que nous avons reçues dans la circonscription et nous n'en avons aucune à donner au député conservateur. Nous aurions cru qu'il avait assez d'influence auprès de la ministre—ou qu'il aurait dû en avoir—pour se faire remettre des tas de formules, mais il semble que non. Nous avons déjà distribué les formules dans notre circonscription lorsque nous avons appris que ce n'était pas les bonnes formules. La ministre avait, semble-t-il, modifié les formules après en avoir entrepris la distribution.

La semaine dernière, j'ai eu une petite conversation avec la ministre dans cette enceinte et elle a, enfin, fait parvenir de nouvelles formules à mon bureau. La pile de formules avait six pouces d'épaisseur. Il y en avait pour tout le monde, mais il est important de se rendre compte qu'il ne reste plus que quelques jours aux intéressés pour présenter une demande. Je crois donc que c'est là un exemple de la faible priorité que le gouvernement accorde à la création d'emplois pour les jeunes.

Je suis heureux de souscrire à cette motion. Je voudrais féliciter à nouveau le député d'Ottawa-Vanier d'avoir présenté cette motion qui, selon moi, devrait recevoir l'aval de tous les députés.

**Le président suppléant (M. Charest):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**Le président suppléant (M. Charest):** Le vote porte sur la motion suivante: M. Gauthier, appuyé par M. Guilbault (Saint-Jacques), propose:

Que, de l'avis de la Chambre le gouvernement devrait envisager l'opportunité de consulter les provinces, les éducateurs et les représentants du monde du travail dans le but de mettre en œuvre un programme de formation et de développement en haute technologie moderne qui offrirait à de nombreux Canadiens, et surtout aux jeunes, la possibilité de se trouver un emploi satisfaisant.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**Le président suppléant (M. Charest):** L'heure réservée aux initiatives parlementaires est maintenant terminée.